



L'homme qui s'est constitué comme le défenseur d'un football camerounais plus transparent, a fait une sortie ce matin, dans laquelle il croit clarifier la situation sur les procédures en cours contre le FECAFOOT au Tribunal Arbitral du Sport.

Lire la sortie intégrale d'Abdouraman Hamadou Babba, Président de l'Étoile Filante de Garoua.

Concernant la situation de la Fédération Camerounaise de Football (FECAFOOT), il me semble important d'apporter les précisions ci-après :

- les litiges concernant les statuts et le code électoral de la FECAFOOT ont commencé en 2012 et la première procédure devant le Tribunal Arbitral du Sport (TAS) a été engagée au mois de juillet 2013 ;

- depuis 2013, plus d'une vingtaine de procédures ont été engagées devant le TAS et quatre procédures devant le Tribunal fédéral suisse (la cour suprême suisse) ;

- toutes ces procédures avaient et ont toujours pour but le retour à l'ordre statutaire à la FECAFOOT, le respect des textes de la FECAFOOT et de la loi, ainsi l'organisation d'un processus électoral équitable, libre et transparent ;

- les deux procédures actuellement pendantes devant le TAS ont été respectivement engagées en septembre 2021 (TAS 8338) et en novembre 2021 (TAS 8456), soit bien avant l'arrivée de M. Samuel Eto'o Fils à la FECAFOOT ;

- la procédure TAS 8338 a été engagée le 25 septembre 2021 par M. Seidou Mbombo Njoya pour faire annuler la sentence de la CCA du 10 juin 2021 qui a dit que ce sont les membres de l'Assemblée Générale de la FECAFOOT élus en 2009 qui reviennent en fonction après l'annulation du processus électoral organisé en 2018 par le Comité de normalisation présidé par Me Dieudonné Happi ;

- la procédure TAS 8456 a été engagée le 9 novembre 2021 par 44 (sur 73) membres de l'Assemblée Générale de la FECAFOOT élus en 2009 pour demander au TAS d'une part, d'annuler les Statuts de la FECAFOOT adoptés le 13 juillet 2021 au mépris de la sentence de la CCA du 10 juin 2021 et des lettres du Ministre des Sports et de l'Education Physique des 8 et 12 juillet 2021 et d'autre part de déclarer nul le processus électoral organisé en application de ces statuts ;

- suite à des négociations engagées par M. Samuel Eto'o Fils, 28 des 44 membres de l'Assemblée Générale de la FECAFOOT élus en 2009 qui avaient saisi le TAS le 9 novembre 2021 ont retiré leurs plaintes tandis que les 16 autres membres ont maintenu les leurs.

Il ressort de ce bref rappel que les procédures actuellement pendantes devant le TAS ne visent pas personnellement M. Samuel Eto'o Fils qui n'avait aucune fonction à la FECAFOOT au moment où elles ont été engagées, d'abord devant la CCA (mars et août 2021) et ensuite devant le TAS (septembre et novembre 2021).

Ces procédures, comme celles engagées depuis 10 ans devant diverses juridictions, visent à restaurer l'ordre statutaire et légal à la FECAFOOT afin de permettre aux vrais acteurs du football camerounais de désigner en toute indépendance leurs dirigeants dans le cadre d'un processus électoral organisé en conformité avec la loi, les Statuts de la FECAFOOT et les principes démocratiques édictés par le Code électoral standard de la FIFA.

Reconnaître la validité du dernier processus électoral qui s'est achevé le 11 décembre 2021 reviendrait à avoir deux poids deux mesures alors que ce processus est entaché des mêmes irrégularités, sinon pire, que ceux organisés en 2013, 2014, 2015 et 2018.

Ces 10 ans de contestations devant les tribunaux camerounais et suisses ne visaient aucunement à permettre à une personne ou à un groupe de personnes d'accéder aux fonctions exécutives à la FECAFOOT mais à libérer notre football qui, depuis de longues années, est pris en otage par des intérêts divers qui l'empêchent de se développer.

Dans la situation actuelle, il revient malheureusement au TAS de décider une fois de plus et une fois de trop. Si par extraordinaire le TAS venait à bafouer le DROIT, il appartiendra au Tribunal fédéral suisse de décider en dernier ressort.

Abdouraman Hamadou Babba
